

LE CATALOGUE COLLECTIF NATIONAL DES PUBLICATIONS EN SÉRIE (CCN)

LE DÉVELOPPEMENT rapide de l'utilisation des banques de données bibliographiques en France a rendu flagrant l'archaïsme des outils de localisation des documents originaux dont disposaient les documentalistes. Compte tenu de la structure du système français de bibliothèques, la réalisation d'un outil permettant l'orientation des demandes s'avérait nécessaire, principalement pour les périodiques et, plus généralement, pour les publications en série, qui représentent 80 % des documents qui circulent entre les bibliothèques.

A partir de 1980 fut décidée la mise en place d'un catalogue collectif : les études menées par les administrations des bibliothèques¹ au ministère de l'Education nationale devaient déboucher sur la création du Catalogue collectif national des publications en série (CCN) : opérationnel depuis janvier 1983 le CCN est maintenant chargé sur le nouveau centre de calcul du ministère, le SUNIST (Serveur universitaire national de l'information scientifique et technique) à l'Isle d'Abeau.

Plus qu'une création *ex-nihilo*, le CCN représente une superstructure de coopération et un prolongement des acquis. En 1980, outre les catalogues de quelques grands centres documentaires, coexistaient trois systèmes de catalogues collectifs auxquels participaient la plupart des bibliothèques : AGAPE, CPI, IPPEC². Ces trois systèmes ont été appelés à

1. Au ministère des Universités : d'une part Service des bibliothèques; d'autre part, AUDIST (Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique), puis DIST (Direction de l'information scientifique et technique). Depuis mars 1982 la DIST et le Service des bibliothèques ont été réunis pour former la DBMIST.

2. AGAPE: Application de la gestion automatisée aux périodiques. Catalogue collectif mis en place par la Bibliothèque de l'Université de Nice. Il comptait 16 groupes régionaux ou thématiques.

CPI: Catalogue des périodiques informatisés. Catalogue collectif mis en place par la Bibliothèque interuniversitaire de Grenoble et recensant les collections des académies de Grenoble, Lyon, Clermont-Ferrand et des bibliothèques universitaires de Strasbourg, Montpellier, Bordeaux et d'un groupe thématique en électronique de l'ADBS.

IPPEC: Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours. Catalogue collectif national pour un type particulier de documents, mis en place par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et géré par la Bibliothèque nationale.

Pour plus de détails, cf. *Bull. Bibl. France*, novembre 1980.

s'intégrer au CCN pour lequel étaient proposés :

- un format des données commun, fondé sur celui de l'ISDS (*International serials data system*);
- un fichier de référence pour le catalogage, celui de l'ISDS;
- un logiciel de base, TEXTO, qui permettait un reformatage rapide de chacun des fichiers existants, et à partir duquel il serait possible de bâtir un système d'interrogation à distance;
- une codification des bibliothèques (différente de celle des catalogues existants) conçue pour faciliter les tris.

UN OUTIL DE LOCALISATION

Le catalogue collectif national des publications en série assure le lien entre l'interrogation d'une banque de données bibliographiques et la commande du document; outil de localisation, il répond donc à la question : où trouver la revue ou la collection dont on possède le signalement ?

C'est à la fois une banque de données bibliographiques puisqu'elle permet d'identifier une publication en série et une banque de données factuelles puisqu'elle donne immédiatement les coordonnées des bibliothèques et centres de documentation français auxquels l'utilisateur peut s'adresser.

Une banque bibliographique

Le CCN recense tous les titres, quelles que soient leur discipline et leur origine, signalés par les 2 200 bibliothèques participantes. Il signale également tous les titres ayant un ISSN même s'ils ne sont pas localisés, puisque le fichier international du réseau ISDS³ alimente systématiquement le CCN. C'est ainsi que sur les 250 000 titres signalés, 120 000 seulement sont localisés. Le nombre de nouveaux titres n'excède pas 25 000 par an alors que le nombre de modifications de localisations peut dépasser 100 000.

Il convient cependant d'éviter toute ambiguïté; le CCN est d'abord un instrument d'aide à la fourniture de documents. En d'au-

3. Voir à ce propos, l'article de Renée HERBOUZE, dans ce numéro.

tres termes, il a été conçu pour prendre le relais d'une recherche bibliographique et non pour s'y substituer : à la différence d'autres banques de données bibliographiques, le CCN ne fait pas d'analyse de contenu mais décrit des objets qui sont nommés (cf. annexe 3 : Les Procédures d'interrogation).

Un répertoire d'établissements

L'adhésion au CCN se fait sur la base d'un seul critère : assurer l'accessibilité des documents signalés (par communication directe ou au moyen du prêt-inter). Aussi le réseau des établissements qui alimentent la banque de données est-il à la fois important (plus de 2 200) et diversifié. Bien que reposant en grande partie sur des établissements universitaires et de recherche, il dépasse largement le monde universitaire. Il comprend des organismes de tous statuts administratifs et juridiques, de toutes tailles et de toutes disciplines : des bibliothèques d'entreprises, de chambres de commerce, d'archives départementales, des bibliothèques municipales, aussi bien que la Bibliothèque nationale et l'ensemble des bibliothèques universitaires. Afin d'assurer une efficacité maximale, la banque de données est couplée avec un répertoire (RB-CCN) précisant les coordonnées de chaque établissement et les services offerts (horaires d'ouverture, public accueilli, modalités de prêt, spécialisation dans une discipline donnée, produits documentaires).

DÉCENTRALISATION/ CENTRALISATION

L'analyse des catalogues collectifs antérieurs montrait qu'un réseau centralisé avait l'avantage d'une bonne cohérence bibliographique, mais une incapacité à être mis à jour dans des délais corrects. À l'inverse, les réseaux décentralisés posaient des problèmes d'harmonisation bibliographique mais prouvaient leur efficacité à mettre à jour rapidement leurs données, ne serait-ce que parce que les partenaires se sentaient plus concernés par une entreprise proche d'eux.

Le réseau du CCN combine la décentralisation des procédures à

Création des fichiers centraux

Les différents catalogues collectifs avaient des formats de données différents. Le premier travail a donc consisté à reformater les données dans la structure retenue; les responsables de chacun des catalogues ont assuré l'analyse de cette étape. Ensuite chaque fichier bibliographique a été comparé au fichier ISDS pour effectuer une première fusion avec le fichier de référence. Dans un second temps, les notices restantes ont été comparées entre elles pour être fusionnées automatiquement sur la base de l'iden-

tité des caractères du titre et de la ville d'édition. Les fusions automatiques respectaient un ordre de priorité des fichiers les uns sur les autres (1 = ISDS; 2 = IPPEC; 3 = CPI; 4 = AGAPE). Les notices prioritaires pouvaient cependant être enrichies par des zones des notices de niveau inférieur, si elles leur faisaient défaut.

De même, les localisations ont été fusionnées sous les notices résultantes après avoir été ramenées au dénominateur commun, le code IPPEC.

Les produits édités

Le CCN complet est édité en microfiches. La première édition en mars 1985 sera distribuée gratuitement aux bibliothèques importantes du réseau CCN. Ainsi, les centres documentaires ne pouvant l'interroger auront l'image de la banque de données à leur disposition. La première édition sur microfiches est considérée comme une édition de travail s'accommodant des imperfections bibliographiques; en particulier les doublons dus aux origines diverses des notices et en particulier des ajouts d'anciens fichiers en 1984.

Des catalogues particuliers sur papier sont édités, que ce soit par bibliothèque ou par groupe de bibliothèques, sur des critères géographiques ou thématiques. De plus, des tris sur des critères bibliographiques complexes pourront être effectués : catalogue des titres courants — ou morts (à telle date) — publiés en tel(s) pays et en telle(s) langue(s). Des instruments bibliographiques annexes peuvent être édités : des listes de titres par pays; par langue; la liste des titres non localisés, ou localisés une seule fois (ou n fois)... L'édition d'un index KWIC est également envisagée.

Les aspects financiers

La presque totalité des coûts d'investissement et de fonctionnement ont été pris en charge par la DBMIST.

À partir du 1^{er} janvier 1985, les coûts de stockage resteront seuls à la charge de l'administration centrale. Les coûts immédiats d'interrogation et les coûts d'édition seront payés par les utilisateurs. Les tarifs prévoient une différenciation d'abord entre participants CCN ou abonnés exté-

rieurs, puis à l'intérieur du projet, entre d'une part les entrées des centres régionaux, centre national et DBMIST et, d'autre part, les entrées des bibliothèques locales en tenant compte de leur apport d'information dans la banque de données.

Les centres régionaux quant à eux reçoivent de la DBMIST une subvention de fonctionnement qui doit couvrir les frais occasionnés par leur activité.

la centralisation des contrôles. La décentralisation permet une mise à jour permanente et rapide des données locales et une saisie rapide des nouveaux titres. Les contrôles centralisés garantissent le maximum de cohérence de la banque de données.

Le caractère collégial de cette organisation est une des caractéristiques du CCN : les participants au CCN interviennent soit au niveau local (centres documentaires), soit au niveau régional (centres régionaux), soit au niveau national : Centre national, SUNIST, DBMIST et le CIEPS (Centre international d'enregistrement des publications en série).

Au niveau local

Toute bibliothèque qui participe au réseau CCN a le même statut quelles que soient sa taille et son affiliation administrative.

Pour appartenir au réseau, il faut être agréé par son centre régional et s'engager à rendre accessibles les documents signalés. Les obligations réciproques des partenaires sont formalisées dans une convention passée entre le centre documentaire candidat et l'établissement qui abrite le centre régional.

Chaque participant est alors responsable des données qui lui sont propres et peut non seulement interroger le CCN comme n'importe quel utilisateur, mais aussi gérer lui-même en conversationnel ses propres informations de localisation (créations ou corrections) pour des titres existant déjà dans la banque de données. Pour des titres nouveaux, il transmet à son centre régional un bordereau de catalogage (cf. annexe 2) accompagné d'une photocopie de la page de titre. Ces deux pièces permettront, au niveau régional, d'effectuer la saisie et, au niveau national, de la contrôler puis de demander au réseau ISDS l'attribution des ISSN nécessaires.

Au niveau régional

Trente-trois centres régionaux⁴ ont été constitués, (un par académie en province et 11 en Ile de France) et couvrent tout le territoire national. Le rôle des centres régionaux est d'organiser la collecte de l'information dans leur région. Pour cela, ils doivent animer un réseau de centres documentaires; ils assurent la formation de leurs participants et la transmission de l'information entre le centre national et les bibliothèques locales.

Les centres régionaux ont la charge de la saisie des enregistrements bibliographiques originaux. Ces enregistrements sont créés, vérifiés, corrigés dans des fichiers de travail qui leur sont propres puis transférés dans un fichier commun à l'ensemble des centres. C'est à partir de ce fichier intermédiaire que le centre national effectue ses vérifications et prépare les mises à jour. Pour optimiser la fonction de catalogage partagé, les données du fichier intermédiaire restent interrogeables par les centres régionaux jusqu'à leur mise à jour dans le CCN.

Enfin, les centres régionaux créent les enregistrements des centres documentaires de leur région dans le fichier « Répertoire des bibliothèques » et en assurent la mise à jour. Ils créent et gèrent la codification de ces bibliothèques.

Au niveau national

Un centre national assure la coordination de cette décentralisation : il veille au bon fonctionnement du système, réseau et banque de données.

Il a en particulier un rôle important de formation et d'information vis-à-vis des centres régionaux. Dans ce type de réseau, l'information et la formation continue sont particulièrement essentielles.

C'est pourquoi les moyens d'information internes au réseau ont été multipliés :

- d'abord, une messagerie électronique permettant de communiquer immédiatement d'un point à un autre;
 - ensuite, un meeting qui est une boîte aux lettres électronique commune à tous les participants;
 - enfin, un bulletin d'information, le *Bulletin CCN* qui est diffusé tous les deux mois aux principales bibliothèques participant au réseau du prêt interbibliothèques.
- En outre, le centre national contrôle la validité du contenu des informations qui sont dans le CCN et celles qui y entrent en mise à jour.

Le CIEPS, néanmoins, joue un rôle important dans le processus de validation des données du CCN puisque les notices qui proviennent des mises à jour de l'ISDS (en principe tous les deux mois) se substituent pratiquement aux notices temporaires enregistrées par les centres régionaux.

Le SUNIST, enfin, est le centre serveur du CCN qui permet l'édition des produits dont la commercialisation est effectuée par le centre national du CCN. Mais le SUNIST assure surtout la permanence de l'interrogation en ligne et en prend entièrement les aspects commerciaux pour ses abonnés.

A la DBMIST, le pilotage et la coordination globale du CCN relèvent du Bureau de l'informatisation des bibliothèques (Sous-direction des études et réalisations). La cellule étudie également les développements techniques du CCN tels l'accès en mode vidéo-tex qui devrait répondre à une logique d'utilisation « grand public » ou plus exactement, public non professionnel des chercheurs qui pourront le consulter directement de leur laboratoire ou de leur domicile. Elle synchronise également les développements du CCN en fonction des « projets » des autres services en particulier le projet « PIB », réseau de messagerie électronique servant à commander les documents d'un établissement à l'autre.

La gestion collégiale d'un tel catalogue accessible en conversationnel modifie la façon de travailler et d'appréhender les problèmes.

Il est nécessaire que tous les centres régionaux et le centre national aient conscience de faire partie d'un même ensemble dans

4. La liste des centres régionaux a été publiée dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 1983, n° 1, p. 73-76.

R

lequel chaque élément doit avoir le même degré de connaissance et de compétence. Ce n'est que dans la mesure où les centres régionaux assumeront pleinement leurs responsabilités que le Centre national pourra effectuer des mises à jour rapides et que le CCN sera cohérent et homogène.

Il est d'autre part difficile, pour un personnel habitué à des catalogues édités, de travailler en fonction de procédures informatisées sur des fichiers continuellement en mouvement qui exigent plus de vigilance et proscrivent les interventions ponctuelles, tout en acceptant en permanence une qualité moindre.

Enfin, il faut s'habituer à considérer que dans la qualité du CCN, plusieurs entités sont co-responsables et qu'il faut que chacun en assume sa part : les centres régionaux, le centre national, le CIEPS et ses différents centres nationaux, les éditeurs...

LE CCN DE DEMAIN

Si le CCN est opérationnel depuis plus d'un an, 1984 aura vu son passage à un niveau supérieur : chargement sur le centre de calcul du SUNIST, passage de la phase d'alimentation et mise en forme des fichiers à la phase de généralisation de l'accès en ligne à l'ensemble des utilisateurs adhérents mais aussi aux abonnés à partir de juillet 1984.

En effet, au-delà du réseau des organismes documentaires qui ont accepté d'être producteurs de données (et donc prêteurs des documents), le CCN intéresse des centres de documentation qui ont besoin de trouver des documents ailleurs que chez eux : ils peuvent s'abonner aux services du CCN auprès du SUNIST au tarif prévu par le serveur.

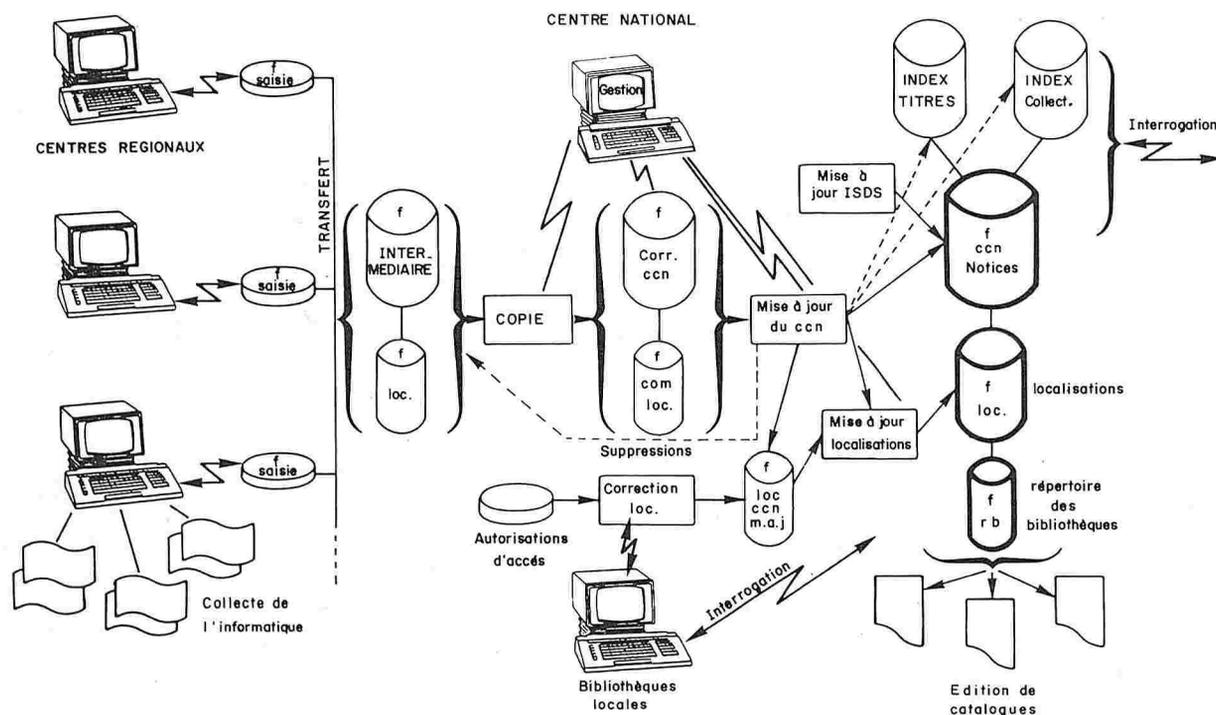
Cette extension du CCN avec ses prolongements, consultation en videotex et commande en ligne par messagerie, va poser le problème d'une adaptation plus grande des données du CCN à son public.

Jusqu'ici, le CCN s'est affirmé à vocation pluridisciplinaire, sans sélection de niveau et avec peu de sélection des centres documentaires.

Il apparaît clairement qu'une sélection plus rigoureuse des centres documentaires participants est nécessaire pour ne pas encombrer le CCN de localisations inutiles. Car la sélection sur les titres est difficile à effectuer dans la mesure où bien des bibliothèques attendent en contrepartie de leur participation au CCN d'obtenir leur fichier de périodiques.

Néanmoins une banque de données où coexistent des titres de tout niveau (de type recherche et lecture distractive) si elle a l'avantage de répondre à toutes les questions, atteint une dimension qui affecte les coûts d'interrogation et d'éditions. Il faut donc se poser le problème de son « dégraissage » de la partie la moins utilisée. Des statistiques des interrogations permettront de définir une politique en la matière.

CCN : Schéma de la banque de données



ANNEXE 2

Bordereau de catalogage

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES, DES MUSÉES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Bordereau de Création Correction Remplacement

<p>C.c.n.</p> <p>groupe C.R. 4 9</p> <p>Date 8 4 0 4 1 9</p> <p>N° du bordereau : 840450</p>	<p>Intitulé de la bibliothèque <i>Bibliothèque interuniversitaire de Lille — Section médecine</i></p> <p>Sigle RBCCN 5 9 3 5 0 2 1 0 1</p>	<p>001 n° enregistrement 7 0 0 2 / 5 0 8 8</p> <p>025 ISSN non validé 0 7 5 0 — 6 1 5 5</p> <p>pris sur le périodique <input checked="" type="checkbox"/> ailleurs <input type="checkbox"/> précisez :</p> <p>n° notice a remplacer</p>
---	--	---

022 ISSN	
222 titre-clé	

008	Etat de public.	Date de début de publication	Date de fin de publication	Code de pays	Péριο- dicité	Edition (support)	Tables	Code de langue
	& b C	& c 1 9 8 2	& d 9 9 9 9	& e f r a	& f w	& k	& l	& j f r e

245 Titre CCN	<i>(La) Pratique médicale</i>
246 Autre(s) titres(s)	
260 Adresse	<i>Paris : Masson</i>

090 Etat de collection	<i>Sigle : 5 9 3 5 0 2 1 0 1 : 1,1982 — <301301></i>
----------------------------------	--

Traductions

759 Traduction de	
769 Traduit sous le titre	

Filiations

780 Titre(s) Ascendant(s)	4 * <i>Cardiologie du praticien (0290-7356)</i> * 4 * <i>Dermatologie du praticien (0248-9686)</i> * 4 * <i>Gynécologie obstétrique du praticien (0245-5633)</i> * 4 * <i>Rhumatologie du praticien (0291-2007)</i> * 4 * <i>Psychiatrie du praticien (0248-1758)</i> *
785 Titre(s) descendant(s)	

Suppléments

779 Est suppl. de	
789 A pour suppl.	

Indexation

080 CDU	61 *
082 Dewey	
031 Indexation spécifique	Thème

Collectivités

550 Collectivité	<i>Association des médecins praticiens *</i>
910 Renvoi de collectivité	

500 Notes	<i>Le titre général est « La Revue médicale » mais chaque numéro est consacré à une matière différente.</i>
---------------------	---

ANNEXE 3

Les procédures d'interrogation

Interrogation sur un titre

Département désiré pour l'affichage régionalisé des localisations (2 caractères numériques) : 13

Département demandé : BOUCHES-DU-RHÔNE

→ géochronique *

numéro ISSN titre

7002/4375

Géochronique

→ 1s

demande de signalement du périodique

numéro 7002/4375

titre Géochronique

collectivité Société géologique de France * Bureau de recherches géologiques et minières *

adresse Paris : Maison de la géologie

→ Loc

demande de localisation

1 7002/4375

1.1 130012101 [N] : 1,1982— <Yp 15768>

1.2 130552102 [N] : 1,1982— <DP 60>

1.3 130552104 [N] : 1983— <60326>

⇒ 1.1

demande d'affichage du premier établissement

Code RBCCN : 130012101

INTITULÉ : Bibliothèque interuniversitaire

: Section Lettres

ADRESSE : Chemin du Moulin de Testas

: 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex

TÉLÉPHONE : (42) 59-23-28

⇒ 1c

demande de précisions sur l'établissement

ORGANISME : Université de Provence

ACCÈS : Réservé :

: — étudiants, enseignants et lecteurs autorisés

OUVERT : lundi au vendredi 9 h à 19 h

: 9 h à 12 h et 14 h à 17 h en juillet et septembre

FERMÉ : Vacances de Noël et Pâques et août

SERVICES : prêt à domicile réservé :

: — étudiants, enseignants et lecteurs autorisés

: prêt inter-bibliothèques

: photocopie

Explication des éléments de localisations

13	001	21	01
----	-----	----	----

dépt commune type n°

[N]
[origine de la
notice]

: 1,1982-
[état de la
collection]

<Yp 15768>
[cote]

Tarification des services du catalogue collectif national des publications en série (CCN)*

Tarification de l'interrogation

Le Catalogue collectif national des publications en série est interrogeable en ligne, par le réseau TRANSPAC, sur l'ordinateur du Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique (SUNIST).

Pour bénéficier de ce service, les utilisateurs doivent s'adresser au SUNIST ou, pour ceux qui participent à l'alimentation de la banque de données, au centre du CCN de leur région.

L'utilisation interactive du CCN est payante pour tous les utilisateurs selon les tarifs indiqués dans le tableau 1 et qui fait référence aux coefficients des tarifs du SUNIST.

Cependant les participants au réseau CCN bénéficient d'avantages tarifaires.

Tarif appliqué aux membres du réseau CCN

Les entrées des centres régionaux du CCN, du Centre national et de la DBMIST sont facturées au tarif 1.

Tarif appliqué aux administrateurs du CCN

Chaque centre documentaire recensé dans le répertoire des bibliothèques du CCN et qui participe à l'alimentation de la banque de données, peut être doté d'une entrée dans le système qui lui permette de mettre à jour, lui-même, ses données de localisation. Cette entrée, spécifique aux membres du réseau CCN, donne droit à une réduction de 40 % sur le tarif 2, jusqu'à un plafond calculé en fonction du volume des mises à jour effectuées. Ce plafond est actualisé tous les trimestres, sous la responsabilité de la DBMIST.

Le montant consommable pendant un trimestre avec réduction de tarif est un multiple du nombre de mises à jour ou de créations de localisations effectuées pendant le trimestre précédent; le coefficient multiplicateur est 10.

Ainsi, une bibliothèque ayant effectué 120 mises à jour pendant le trimestre précédent, utilisera les services en ligne du CCN, au tarif moyen de 54 francs/heure (40 % de réduction) jusqu'à concurrence de 1 200 francs.

Au-delà de ce plafond, le tarif 2 est appliqué sans réduction.

Tarif appliqué aux utilisateurs ne participant pas au CCN

– Les bibliothèques dépendant du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Recherche ou de la direction du Livre et de la Lecture (ministère de la Culture) bénéficient du tarif 2.
– Le tarif 5 s'applique à tous les utilisateurs autres que ceux définis précédemment.

Tarification des produits

Le coût des produits extraits du CCN dépend du type de produit, de la complexité du tri et de la taille du fichier initial.

Actuellement ne sont disponibles que des éditions sur papier d'une ou d'un ensemble de bibliothèques. Les données sont disponibles en trois formats : format minimum, standard, complet.

Quel que soit le format demandé, les catalogues sont tarifés selon le tableau en annexe 2.

L'intégralité du Catalogue collectif national des publications en série n'est éditable que sous la forme de microfiches.

Evolution des tarifs

Les tarifs des services du CCN seront modifiés en fonction de l'évolution des tarifs du SUNIST.

* applicable à partir de janvier 1985 pour l'ensemble des utilisateurs.

Tableau 1
Tarifs d'interrogation du CCN

Coef. SUNIST	Coût moyen horaire* (y compris le réseau)	Catégories d'utilisateurs
1	60,00 F	Administrateurs du CCN : DBMIST, centre national, centres régionaux
2	90,00 F	Bibliothèques dépendant des ministères de l'Éducation nationale, de la Recherche, et de la direction du Livre et de la Lecture et tous les membres du réseau CCN
5	220,00 F	Autres utilisateurs

* Le SUNIST calcule en fait les coûts en fonction des ressources (unité centrale, mémoire...) réellement consommées et répercute les dépenses liées au réseau de télécommunications. Les prix indiqués ont été calculés sur la base des tarifs du SUNIST en vigueur au 1^{er} avril 1984.

Tableau 2
Tarifs des éditions papier extraites du CCN

Extraction	Edition	Gestion	Frais de port
400 F divisés par le nombre de catalogues de la commande	0,04 F par enregistrement édité	40 F	répercussion du coût réel